

RAPPORT DE SUIVI

PROJET DE REMPLACEMENT DU COMPRESSEUR D'ÉVAPORATION DE L'USINE LSR

1 Le projet de remplacement du compresseur d'évaporation de l'usine LSR a été approuvé le
2 27 juin 2019, par la décision D-2019-073 de la Régie de l'énergie (Régie). Dans celle-ci, la Régie
3 demandait à Énergir, s.e.c. (Énergir) de soumettre annuellement, lors du dépôt de son rapport
4 annuel, les données nécessaires au suivi du projet.

1. STATUT DE L'AVANCEMENT DU PROJET

5 Au 30 septembre 2020, depuis le dernier rapport annuel, les travaux suivants ont été complétés :

- 6 • Réalisation de l'ingénierie détaillée depuis octobre 2019;
- 7 • Numérisation 3D des installations existantes de l'usine en novembre 2019;
- 8 • Octroi du mandat pour la fourniture du nouveau compresseur en avril 2020;
- 9 • Lancement de l'appel d'offres pour l'érection du nouveau bâtiment de compression en mai
10 2020;
- 11 • Réalisation de la revue de risques Hazop en juin 2020;
- 12 • Octroi du mandat pour la réalisation des points de raccordement sur la tuyauterie existante
13 en juillet 2020;
- 14 • Octroi du contrat pour la fourniture des nouveaux transformateurs électriques en juillet
15 2020;
- 16 • Octroi du contrat pour la fourniture de l'armoire de commutation électrique en août 2020;
- 17 • Réception de la confirmation du ministère de l'environnement du non-assujettissement du
18 projet à l'article 22 de la loi sur la qualité de l'environnement en septembre 2020;
- 19 • Acceptation du projet par la Sécurité Civile de Montréal en septembre 2020.

20 Il n'a pas été possible de trouver un entrepreneur afin de réaliser le projet en mode d'Ingénierie,
21 Approvisionnement et Construction (IAC) tel qu'originellement prévu, ce qui a entraîné un

1 changement de stratégie d'exécution du projet. Cette situation a entraîné un retard dans l'octroi
2 des contrats pour la fourniture du compresseur ainsi que pour la construction du projet. Par
3 ailleurs, la COVID-19 a occasionné des délais dans le processus d'appel d'offres et d'octroi des
4 contrats de construction. Néanmoins, l'impact de ces éléments sur l'échéancier global du projet
5 demeure limité et la mise en service du compresseur, qui était originalement prévue en août 2021,
6 est maintenant planifiée en septembre 2021.

2. COÛTS DU PROJET ET EXPLICATION DES ÉCARTS

7 Le tableau suivant présente les montants budgétés au moment de la demande d'investissement,
8 les sommes encourues en date du 30 septembre 2020 et la projection des coûts qui sont requis
9 pour terminer le projet.

Ce tableau est déposé sous pli confidentiel.

10 Au 30 septembre 2020, bien que les montants associés à chacun des postes budgétaires aient
11 été révisés, la prévision des coûts globaux du projet demeure identique à celle du budget initial.

3. IMPACT TARIFAIRE INITIAL ET PROJETÉ

- 1 Le budget projeté du projet étant identique au budget initial, il n'y a aucune variation de l'impact
2 tarifaire sur une période de 35 ans.

Description	Impact initial	Impact projeté
Impact tarifaire 35 ans (000 \$)	23 902	23 902

- 3 **Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet de remplacement du**
4 **compresseur d'évaporation de l'usine LSR.**